

2008/677 - PROGRAMMATION ARTISTIQUE DE LA FETE DES LUMIERES 2008 - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Lors du Conseil municipal du 11 juillet, vous avez validé la programmation artistique de La Fête des Lumières 2008 en attribuant les lots relatifs à la mise en lumière de la montée de la Grande Côte, la place des Terreaux, la place des Jacobins, la place des Célestins, la colline de Fourvière, la cathédrale Saint-Jean, la place Bellecour, la place du change et la promenade intitulée « Promenade au fil du Rhône ».

Le lot concernant la conception et la production d'une scénographie sur l'église Saint-Nizier ayant été déclaré infructueux faute de candidats, le marché a été relancé avec mise en concurrence.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 4 septembre 2008, le lot « conception et production d'une scénographie sur l'église Saint-Nizier » a été attribué à 4 Horizons pour un montant de 63 900 euros HT ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 septembre 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

### **DELIBERE**

1 – M. le Maire est autorisé à signer le marché relatif au lot « conception et production d'une scénographie sur l'église Saint-Nizier » dans le cadre de la programmation artistique de la Fête des Lumières 2008, attribué à 4 Horizons pour un montant de 63 900 € HT.

2 – La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFCULT, opération CDILLU, ligne de crédit n° 133, imputation 024 – 611.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD BELKACEM